



REZE

INFORMATION

Bulletin d'activité municipale et locale

Mai 1974

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------|-----|
| Compte rendu d'activités | 2-3 |
| A propos d'assainissement | 3 |
| Office de la culture | 4 |
| A propos de participation | 4 |
| Les anciens et les jeunes | 5 |
| A propos d'un budget | 6 |
| Salvador Allende | 7 |
| Le mot du Maire | 8 |

Directeur-Gérant : A. PLANCHER
OFFICE MUNICIPAL d'INFORMATION
Directeur de la Publication : J. FLOCH

Édition Publicité :

Les Bulletins d'Information Spécialisés
Tél. : 73-43-09 - B.P. 1 - 44980 OUDON

Imprimerie H. Richet - Rezé

APPEL de la Municipalité de REZÉ

Le Maire de Rezé, les Adjoints et Conseillers municipaux, se félicitent de l'union réalisée par la gauche française pour présenter, dès le premier tour des élections présidentielles, un candidat commun dans la personne de

François MITTERRAND

Dans l'exercice des responsabilités communales, les élus de Rezé sont persuadés que la mise en place d'une nouvelle politique permettra une meilleure répartition des charges entre l'Etat et les Communes en accordant aux collectivités locales davantage de moyens et de liberté d'action au service de la population et en accord avec elle.

Face à une droite divisée par ses querelles intestines, le candidat du Programme Commun et de toutes les forces de gauche, est seul capable d'apporter au pays les changements politiques profonds qui s'imposent.

C'est pourquoi les élus de Rezé lancent un appel solennel à toute la population de la Cité, afin qu'elle apporte son soutien aux forces de gauche, en votant massivement

François MITTERRAND

crédit mutuel



Toutes opérations bancaires

La banque du particulier
et de la famille

Vos économies vous rapporteront

3 % nets d'impôts

ST-PAUL DE REZÉ 18, rue Aristide-Briand
ST-PIERRE DE REZÉ 32, rue Georges-Boutin

Compte-rendu d'activités

Vous avez sans doute reçu, il y a quelques jours, ou entendu parler, du bulletin d'information de M. le Député de notre Circonscription et avez pu voir qu'il fait l'honneur de consacrer aux activités du Conseiller régional et du Premier Adjoint au Maire de Rezé, chargé des finances, de longues colonnes de critiques ou, malheureusement, la polémique n'est pas absente.

Au Conseil régional, le Sud-Loire est représenté par deux Conseillers : M. Macquet, au titre de Député et moi-même désigné par le Conseil Municipal de Rezé, notre ville ayant droit à un siège (ville de plus de 30 000 habitants). Il semble satisfaisant aux citoyens de bonne volonté que notre petite région ait cette représentation, les électeurs se partageant, à 2 % près, d'égale façon : cela peut être constructif.

Le groupe Socialiste au Conseil régional a décidé de jouer le jeu honnêtement, de participer aux travaux de Commissions, de faire des propositions et d'éviter de tomber dans une stupide démagogie. Notre porte-parole a rappelé, lors de la première séance, que si nous ne disposions que de 8 % des sièges au Conseil, la Gauche avait tout de même obtenu 33 % des voix aux Elections législatives de mars 1973 dans les Pays de la Loire et que notre devoir était de nous faire entendre en fonction de cette représentation.

Monsieur le Préfet des Pays de la Loire avait préparé le premier budget de la Région en faisant, à notre avis, une part excessive aux Télécommunications : « le Conseil régional emprunte, en 1974, cinq milliards d'anciens francs, les met à la disposition de l'Administration des Télécommunications, qui ne lui rendra que le capital, les intérêts étant à la charge du Conseil, donc des contribuables de la région ». Aucun élu : Maire, Conseiller général, Adjoint, Conseiller municipal, n'a jamais rêvé une telle opération pour alimenter les finances locales. C'est vraiment trop beau pour ne pas dire abusif. Cette ponction exorbitante faite, le budget régional ne réserve aux investissements productifs ou à caractère social que la part... du pauvre.

D'autre part, il fallait voter les ressources.

Le groupe Socialiste souhaite limiter au maximum une nouvelle augmentation des impôts locaux sachant déjà par expérience, que le niveau atteint dans certaines communes était à la limite du possible, la réforme des impôts locaux laissant, par ailleurs, planer suffisamment d'incertitude pour nous empêcher de nous lancer à l'aveuglette.

en bonne compagnie

Dans ces conditions, nous avons jugé utile de montrer notre désapprobation, tant sur la manière dont avait été préparé le budget que sur les propositions qui y étaient faites.

Nous avons donc voté contre l'adoption de ce premier budget régional.

D'ailleurs, si seul M. Legrand, Conseiller général, Maire de La Chapelle-des-Marais, a voté comme nous en séance, je crois savoir que Monsieur le Sénateur-Maire de Nantes, M. Morice, absent lors du vote, était également contre. Même des personnalités d'opinions aussi diverses que Monsieur le Sénateur-Maire de Saint-Herblain, M. Chauty ou Monsieur le Député-Maire de Châteaubriant, M. Hunault, ont montré leur désaveu en s'abstenant.

Comme vous le voyez, le représentant de Rezé au Conseil régional était en bonne compagnie.

Alors, évidemment, tout permet de dire que ce même représentant socialiste est contre :

- les personnes âgées,
- les télécommunications,
- l'équipement de la Région,
- l'Economie des Pays de la Loire.

Cela est vraiment plaisant à lire, d'autant que l'action menée par la Municipalité de Rezé dans ces domaines démontre le contraire.

Les personnes âgées par exemple : Rezé dispose de 4 maisons de retraite dont 1 municipale et 2 dont la ville a garanti les investissements et le fonctionnement, un restaurant pour les anciens (repas servis en 1973), un club d'anciens et de retraités patronné par la Municipalité, un service social efficace au profit des plus démunis, un service de soins à domicile et, à l'étude un service d'aide ménagère à domicile.

La Municipalité organise également deux sorties annuelles où se retrouvent, au banquet amical, plus de 1 000 anciens.

D'autre part, la Municipalité a engagé, en 1974, l'étude pour la mise en place d'une maison de retraite pour les anciens nécessitant des soins constants : 60 lits sont prévus.

L'EQUIPEMENT ET L'ECONOMIE

Comme vous le savez, le Sud-Loire n'a pas été favorisé par les divers Plans qui se sont succédés en matière de création d'emplois et d'aménagement de zones industrielles. Pourtant, celles-ci, avec les zones artisanales, sont indispensables à l'équilibre de notre secteur.

Les Municipalités, tant de Saint-Sébastien, de Vertou et de Rezé ont dû faire des efforts importants pour permettre à une majorité de travailleurs de ne pas subir cette plaie de la vie moderne que sont les transports pour se rendre sur les lieux de travail.

La Municipalité de Rezé ne semble pas avoir failli dans ce domaine. Contre les avis dits « autorisés », elle a mis en place une zone industrielle, d'une surface brute de 85 ha, entièrement équipée et dont les premières tranches sont rétrocédées intégralement à plus de 50 entreprises diverses, créant ainsi plus de 2 000 emplois.

Ceci démontre la confiance qu'artisans, industriels, commerçants, ont eu dans cette réalisation.

Actuellement, la troisième tranche de 13 ha est en préparation. Un tiers de la superficie est d'ores et déjà retenu.

Au sud de la commune, une zone industrielle légère est pratiquement occupée, tant par des grands garages des principales firmes automobiles françaises ou étrangères (une importante marque vient d'y créer sa 3^e agence régionale) que par des grands commerces : meubles, alimentation, camping-caravaning, etc...

La relance du commerce rezéen, nécessaire pour une ville de 40 000 habitants, est un fait que nul ne peut nier.

Ainsi se crée un équilibre socio-économique qui montre l'intérêt des élus rezéens pour tout ce qui touche le développement du Sud-Loire.

LES FINANCES DE LA VILLE DE REZE

La ville de Rezé a un budget important.

Le budget primitif de 1974 prévoit pour la seule section de fonctionnement une somme de 21 317 157 F (plus de 2 100 000 000 d'anciens francs) et un « budget programme » d'investissement de 27 923 925 F (près de 2 800 000 000) dont 17 032 351 F réalisables en 1974.

De telles sommes nécessitent un grand sérieux dans la gestion et une rigueur comptable absolue d'autant plus que la ville de Rezé est directement contrôlée par la Cour des Comptes. Celle-ci, dans ces derniers rapports, donne quitus à l'Administration communale.

Dans un article publié par la Presse locale, au titre d'Adjoint aux Finances de la 3^e ville du département de Loire-Atlantique, je me permettais d'attirer l'attention des lecteurs et des pouvoirs publics sur le fait que les collectivités locales payaient, par exemple, la T.V.A. sur les investissements entrepris et citant comme exemple l'année 1971 où nous avions donné à l'Etat 820 000 F soit le prix d'une petite école et pour l'année 1973, la somme de 1 800 000 F, soit le prix de notre piscine couverte et chauffée, reprenant ainsi d'ailleurs une revendication de l'Association des Maires de France, cette Association de grand sérieux et responsable de toutes tendances, m'apparaissent comme une réelle caution.

D'autre part, je demandais, m'appuyant toujours sur des revendications de cette même Association, que l'Etat reverse les 100 % de la taxe sur les salaires au lieu des 85 % actuels, car, en effet, la ville de Rezé perçoit un reversement augmenté de 11,7 % en 1974 par rapport à 1973. Si l'on en croit Monsieur le Ministre des Finances lui-même, le coût de la vie, y compris « la vie municipale » augmentera de 15 % environ cette année, les rezéens verront donc leur « pouvoir d'achat collectif » diminuer de -3,3 %, cela mériterait d'être dit.

des reproches injustifiés

Quant aux reproches faits à la ville de Rezé de subventionner la Caisse des Ecoles (elle sert 100 000 repas par an) et l'Office municipal des Loisirs d'enfants, cela relève de la polémique stupide car, qui va dans les cantines scolaires ? Des enfants dont les parents tra-

COMPTE RENDU D'ACTIVITES

suite

vailent et qui, souvent, sont défavorisés (et puis cela rapporte à l'Etat : 0,25 F de T.V.A. par repas servi).

Qui bénéficie des centres aérés, des colonies de vacances ? Une récente étude montrait que la moitié des familles rezéennes n'allait pas en vacances. Alors, les crédits mis à la disposition de l'Office municipal des Loisirs d'enfants ne sont qu'un des aspects de cette politique sociale que nous voulons promouvoir.

Toutefois, dans ce domaine d'aide aux plus défavorisés, la ville de Rezé a aménagé une école pour les petits enfants plurihandicapés qui, actuellement, ne trouvent pas d'établissements susceptibles de les recevoir dans un rayon de plus de 300 km. La Municipalité de Rezé a décidé de faire un effort pour ces enfants, aidée en cela par le Conseil Général qui a pris en charge 36 % des investissements, contrairement à ce qui est dit dans le bulletin de M. Macquet. Et même si cela était ! Actuellement, malheureusement, près de 150 jeunes rezéens handicapés à titre divers ont trouvé une place dans différents établissements de la région nantaise. En accueillant 21 enfants parmi les plus défavorisés de notre région, Rezé ne fait qu'apporter sa pierre à cette solidarité intercommunale qui existe de par les faits dans ce domaine. Je plains amèrement ceux qui trouvent à redire sur ce sujet.

Voilà ce qu'il est apparu nécessaire de dire, tant sur mon activité au Conseil régional que sur l'action que je mène aux côtés de M. Alexandre Plancher, Conseiller Général et Maire de Rezé.

Notre Municipalité n'a pas à rougir de son action, bien au contraire et n'a aucune envie de céder la place comme on nous y invite si poliment car elle est persuadée qu'elle est d'abord au service des travailleurs, de leur famille, et des plus démunis de nos concitoyens.

J. FLOCH.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

AU BULLETIN

Le bulletin municipal de 1974 a publié un certain nombre de renseignements pratiques pages 4, 5 et 6. Malgré le soin que nous y apportons, des omissions apparaissent. Nous vous serions reconnaissants, amis lecteurs, de nous les faire connaître.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Le Centre de Paiement, rue de Touraine, est ouvert :
— du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 11 h 45.

SOINS A DOMICILE

— Service Municipal « La Carterie » :
Tél. 75.67.33.

— Infirmières privées :

Mlle GUILLE, 46, rue Jean-Jaurès. Tél. 75.82.84.
Mme VRIGNEAU, 6, allée Paul-Eluard. Tél. 75.89.62.
Mme PERRAIS, 16, rue Emile-Zola. Tél. 75.95.00

— Orthophoniste :

Mlle POUVREAU, 12, avenue René-Guy-Cadou.
Tél. 75.46.18.

A propos d'assainissement

L'urbanisation de Rezé, pour modérée qu'elle soit, se poursuit, augmentant ainsi les besoins de notre cité en matière d'assainissement.

On aurait pu croire, en toute logique, que cette seule raison amènerait les autorités de tutelle à avoir une plus juste notion des réalités de notre ville.

Or, il n'en a rien été et c'est ainsi que, paradoxalement, les autorisations-programmes qui nous furent accordées n'ont cessé d'aller en régressant au fil des ans et que l'aide de l'Etat de modeste qu'elle était il y a quelques années est devenue parcimonieuse pour ne pas dire dérisoire.

Ainsi, l'an passé, 84 000 F de subvention nous furent « largement » accordés pour un programme de 350 000 F.

Consciente de la nécessité d'accentuer l'effort déjà consenti, l'Administration municipale a décidé d'inscrire au budget 1974 un volume de crédits plus important, afin d'être en mesure de réaliser environ 600 000 F de réseaux d'eaux usées et 700 000 F d'ouvrages d'écoulement des eaux pluviales.

C'est ce programme d'assainissement, adopté par le Conseil Municipal, dans sa séance du 1^{er} mars, que nous vous présentons. Il vous permettra de juger.

I. — RESEAUX D'EAUX USEES

| | | |
|---|--------|----------|
| — Rue du Dr-Nogues | 200 m. | 50 000 F |
| — Rue Leclerc | 350 m. | 87 500 F |
| — Avenue des Gâts | 100 m. | 25 000 F |
| — Rue Desmichels | 100 m. | 25 000 F |
| — Rue du Port-au-Blé (école) | 210 m. | 52 500 F |
| — Rue Emile-Zola | 200 m. | 50 000 F |
| — Rue de la Galarnière | 300 m. | 75 000 F |
| — Rue de la Chesnaie | 100 m. | 25 000 F |
| — Rue du Chêne-Creux | 300 m. | 75 000 F |
| — Rue Blandin-Laisné et Basse-Lande | 200 m. | 50 000 F |
| — Rue Mazureau | 150 m. | 37 500 F |
| — Rue Séverine | 200 m. | 50 000 F |

Soit un total de 2 410 m. et 602 500 F de dépenses prévisibles.

II. — RESEAUX D'EAUX PLUVIALES

| | |
|---|-----------|
| — Ruisseau de la Volière (parc de la Morinière) | 80 000 F |
| — de la rue V.-Fortun au village de la Galarnière | 440 000 F |
| — 300 m. rue Georges-Berthomé | 180 000 F |

soit une dépense de l'ordre de 700 000 F

C'est donc une autorisation-programme de 1 300 000 F que le Conseil Municipal exige du Préfet de Région, c'est-à-dire un volume de travaux conforme aux objectifs du VI^e Plan qui ne furent jusqu'alors jamais tenus.

Il importe que la population sache combien sont grandes les difficultés que rencontre une Municipalité au service de sa population quand elle a à faire face à l'incompréhension et à la carence des grandes sociétés financières que de l'intérêt général.

Cette liste et ces chiffres vous permettront de mesurer toute l'importance que nous donnons à un problème qui concerne au plus haut point l'environnement de notre cité.

Ils vous permettront de lutter avec nous contre la politique nocive menée par le Pouvoir et ses représentants.

Ils vous permettront de juger en toute impartialité de l'intérêt que porte la municipalité de Rezé aux préoccupations et aux revendications de ses habitants.

J. VINCE.

office municipal de la culture

L'Office municipal de la Culture de Rezé a maintenant un peu plus d'une année d'existence.

L'Assemblée générale qui s'est tenue le 22 février dernier à la Maison de Jeunes et de la Culture a été l'occasion d'établir un bilan de cette année de démarrage.

L'EFFORT DE TOUS

Une première constatation : l'appel lancé par la Municipalité a rencontré un large écho parmi les Associations locales à vocation culturelle puisque la quasi totalité d'entre elles est représentée au sein du Conseil d'Administration de l'Office :

- Amicale laïque Rezé-Centre
- Amicale laïque Ouche-Dinier
- Amicale laïque La Houssais-Chêne-Creux
- A.E.P.R.
- Comité de Liaison des Conseils de Parents d'Elèves
- Comité local France-Roumanie
- Comité du Jumelage
- Tourisme et Travail
- Cercle Saint-Paul
- Association Syndicale des Familles
- Maison de Jeunes et de la Culture
- Chorale Rive Gauche.

Cette collaboration permet d'associer le plus grand nombre à l'élaboration d'une politique culturelle sur Rezé.

UNE RICHE GAMME D'ACTIVITES

Après une période consacrée à la mise au point de ses structures et méthodes de travail, l'Office n'est devenu vraiment opérationnel qu'au cours du second trimestre de 1973.

Depuis cette date, plusieurs manifestations ont été programmées :

- Mai 1973 : Ballets de Cluny.
- Juin 1973 : Théâtre pour enfants : la Chamaille.
- Juin 1973 : Concert de l'O.P.P.L.
- Octobre 1973 : Comment ça va sur la terre ? (montage, poésie, chanson, humour).
- Novembre 1973 : Théâtre : l'Usine éclatée.
- Novembre 1973 : Ballets et musique de Cour de Corrée.
- Janvier 1974 : Théâtre : la ballade de Maman Jones.
- Février 1974 : Candide en liberté (dont 1 spectacle pour les lycéens).
- Février 1974 : Fourberies de Scapin (pour les collégiens).
- Février 1974 : Théâtre de la Chamaille (scolaires primaires).
- Mars 1974 : Avron et Evrard (variété, humour, poésie, mimes).
- Mars 1974 : Récital guitare Turibio Santos.
- Avril 1974 : Concert ensemble instrumental de Nantes - Harmonie Cercle St-Paul.
- Mai 1974 : Concert O.P.P.L.
- Juin 1974 : Ballets roumains d'Arad (dont 1 spectacle pour les Anciens).

Il convient de souligner que si le choix de certains spectacles a été fait d'après les propositions des artistes, d'autres ont été organisés à la demande d'associations locales, voire avec leur participation. Cette tendance s'est d'ailleurs renforcée durant ces derniers mois.

PROPOSITIONS D'EQUIPEMENTS

Comme le prévoient ses Statuts, l'O.M.C. apporte son concours à la Municipalité pour la conception des réalisations à usage culturel.

Ainsi l'Office fera des propositions au Conseil Municipal pour compléter et moderniser l'équipement du théâtre municipal de Rezé.

Par ailleurs, il soumettra également un projet d'organisation d'une école de musique municipale en liaison avec les Sociétés assurant actuellement l'enseignement de la Musique (Cercle St-Paul et M.J.C. notamment).

Enfin, l'Office participe à l'étude du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale.

Michel JORAND,
Adjoint à la Culture.

QUAND LA PARTICIPATION

N'EST PAS UN LEURRE...

Il est de bon ton dans les sphères gouvernementales — et notamment depuis le coup de semonce de 1968 — de se gargariser de termes tels que : intérêt, concertation, participation. Hélas ! On sait le fossé qui sépare ces belles paroles de la réalité. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement : on voit difficilement comment les travailleurs « participeraient » à la gestion exercée par le pouvoir des monopoles.

Le problème se pose différemment dans les communes gérées par des Municipalités d'Union de la Gauche. La « participation » à ce niveau n'est plus un vernis démocratique destiné à masquer une politique réactionnaire, mais un nécessaire contact entre la population laborieuse d'une cité et ses élus.

Quelques exemples :

Dans la pratique, outre le fonctionnement des Commissions extra-municipales dont il a souvent été question dans ce bulletin et sur lequel il est superflu de revenir, la participation des Rezéens à la gestion de leur cité est illustrée par plusieurs réalisations concrètes.

Pour s'en tenir au seul domaine de l'Enseignement et de la Culture, on peut noter les exemples suivants :

- les plans des constructions scolaires ne sont définitivement arrêtés que lorsque les suggestions des Enseignants et des parents d'élèves intéressés ont été entendues. Ce fut le cas pour le Groupe Scolaire du Port-au-Blé et les écoles maternelles de Trentemoult et de Ragon.
- l'aménagement des espaces verts et l'environnement des écoles de Château-Nord ont fait l'objet d'une proposition du Conseil des Parents d'Elèves. Après étude par les parents d'Elèves, les Enseignants et la Municipalité, ce projet a été adopté.
- les plans d'une bibliothèque municipale et d'une salle d'exposition sont discutés par les Associations locales représentées au sein de l'Office Municipal de la Culture.
- les conditions de fonctionnement d'une école municipale de Musique sont mises au point de la même façon.
- le choix des livres offerts pour Noël aux enfants des écoles primaires a été établi d'après les propositions d'une Commission d'enseignants spécialisés.

UNE ORIENTATION QUI DOIT SE CONFIRMER

Bien entendu, ces exemples ne constituent pas une liste exhaustive des problèmes à propos desquels une collaboration fructueuse s'est établie entre la Municipalité et les Rezéens concernés.

D'autre part, il serait abusif d'en conclure que cette politique n'a subi aucune entorse car certains sont encore loin d'être convaincus de sa valeur et de son utilité.

Pourtant les résultats sont là :
— meilleure adaptation des réalisations municipales à un usage fonctionnel.

— atmosphère de compréhension mutuelle née d'une information plus complète dans les deux sens : souhaits des usagers, possibilités de la Municipalité et problèmes rencontrés.

Il ne s'agit nullement pour les élus d'abdiquer leurs responsabilités : n'est-ce pas en fin de compte à la Municipalité — seule comptable devant l'ensemble des Rezéens — qu'il reviendra de prendre la décision finale ?

La réalité est beaucoup plus simple : les électeurs sont des gens majeurs, et un mandat politique ne saurait être assimilé à un chèque en blanc.

Michel JORAND,

RESIDENCE LES 3 MOULINS



Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Rezé les Nantais

Plus de 100 appartements vendus à la RESIDENCE " LES 3 MOULINS "

Le dernier numéro du Bulletin Municipal énonçait les principales qualités de la Résidence « LES 3 MOULINS » :

- Une construction attrayante,
- Des matériaux de bonne qualité,
- Des prix de vente fermes et définitifs,
- Des financements personnalisés et des garanties financières de la Ville de REZÉ.

Ces qualités ont d'ores et déjà convaincu plus de 100 acquéreurs et les premiers prendront bientôt possession de leur appartement.

UNE CONCEPTION ATTRAYANTE

La Résidence « LES 3 MOULINS » comporte 3 immeubles : 2 immeubles de 7 étages (ALIZÉ et TRAMONTANE) et un immeuble de 11 étages (AQUILON).

Les appartements disposent de tous les avantages des immeubles modernes. Ils possèdent notamment de vastes loggias qui prolongent le séjour de manière agréable.

Dans un quartier de REZÉ encore préservé des nuisances de la grande ville, les résidents des 3 MOULINS bénéficieront d'un choix étendu d'équipements collectifs : gymnase, C.E.S., Centre médico-social, lycée technique, stade, commerces variés.

DES MATÉRIAUX DE BONNE QUALITÉ

Les matériaux retenus pour les 3 MOULINS sont ceux que l'on peut attendre dans des appartements de bonne classe en accession à la propriété.

On peut noter tout particulièrement :

- des tapis avec sous-couche mousse dans les pièces principales et dans les salles de bains,
- des revêtements de faïence dans les cuisines et salles d'eau,
- des portes métalliques accordéon pour les placards,
- des armoires sèche linge,
- une chaudière à gaz de ville assurant individuellement la production du chauffage et de l'eau chaude,
- vide-ordures, ascenseurs, antennes de télévision.

DES PRIX DE VENTE FERMES ET DÉFINITIFS

Les prix sont fermes et non révisables : autrement dit, de la réservation moyennant le dépôt d'une somme égale à 2 % du prix dans un compte bloqué dans une banque, jusqu'à la livraison de l'appartement, les acquéreurs n'auront à supporter aucune augmentation.

La Société d'Economie Mixte de REZÉ, qui réalise « LES 3 MOULINS », est une Société sans but lucratif, qui ne recherche que le strict équilibre financier.

Pour faciliter l'accession à la propriété dans « LES 3 MOULINS », la Société d'Economie Mixte met à la disposition des acquéreurs un ensemble de financements particulièrement avantageux.

DES FINANCEMENTS...

En outre les prêts du Crédit Foncier de France, elle accorde des prêts complémentaires personnalisés d'une durée de quinze ans environ. Cette formule de prêts à long terme, accordés directement aux acquéreurs, s'apparente à la location-vente dans la mesure où elle permet de devenir propriétaire en payant chaque mois une somme légèrement supérieure à un loyer.

UNE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE

La Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de REZÉ-LES-NANTES n'est pas, en effet, un promoteur comme les autres.

Il s'agit d'une émanation de la commune de REZÉ-LES-NANTES, qui détient plus de la moitié du capital de la Société d'Economie Mixte. Celle-ci a été constituée en 1962 ; elle est dirigée par un Conseil d'Administration, présidé par M. Alexandre PLANCHER, Maire de REZÉ-LES-NANTES ; quatre Conseillers Municipaux représentent la Ville au sein du Conseil.

C'est une garantie de qualité et une sûreté financière pour les acquéreurs.

L'APPARTEMENT DÉCORÉ

Un appartement a été décoré dans l'immeuble « ALIZÉ ». Il peut être visité :

- les lundi et vendredi, de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h
- le samedi, de 15 à 19 h.

(Téléphone : 75.83.64)

Le Bureau de Renseignements et de Vente est ouvert aux heures indiquées ci-dessus : les candidats à l'acquisition peuvent y consulter tous les documents nécessaires, demander un plan détaillé de financement et réserver l'appartement de leur choix.

Devant le succès remporté par la Résidence « LES 3 MOULINS », la SEMI va entreprendre un nouveau programme, qui possèdera les mêmes qualités.

PAUL GRANDJOUAN S.a.C.O.

collecte et évacuation des résidus urbains
enlèvement des déchets industriels

44 NANTES

Téléphone 75.68.48

Librairie - Papeterie

CRASLON

PÈRE &
FILS

6 ter, Rue Ouche-de-Versaille - NANTES - Tél. 74.15.59

A vos dimensions et à votre goût...

... Nous nous occupons de tout



1^{er} installateur régional

Professionnel de la cuisine

Agent des plus grandes marques européennes

Toutes fabrications spéciales

Les anciens et les jeunes...

POUR NOS ANCIENS

La Municipalité de Rezé s'efforce de créer pour les Anciens de notre ville un cadre de vie agréable, des lieux de rencontres où les fervents de la belote se rencontrent pendant que d'autres racontent leurs souvenirs autour d'une tasse de café.

— Aux réalisations existantes sur Rezé pour nos Anciens, Maisons de Retraites, Foyer-Restaurant, Club de la Carterie, certains projets viendront compléter et enrichir ceux-ci, améliorant d'une façon appréciable la situation des personnes âgées et créant les structures d'accueil conformes aux besoins et aux désirs exprimés par les Anciens eux-mêmes.

— Un service d'aide à domicile donnant aux personnes âgées la possibilité d'habiter le plus longtemps possible leur propre logement et de conserver la jouissance de leur petite maison acquise très souvent au prix de lourds sacrifices.

— Un logement-foyer qui permettra à ceux qui ne peuvent vaquer aux travaux ménagers quotidiens de bénéficier des services de restauration, de soins, d'animation récréative et culturelle, tout en ayant leur petit « chez eux ».

— Des Clubs de quartier qui permettront aux nombreux Anciens qui ne peuvent se déplacer au Club de la Carterie de pouvoir créer, animer et jouir des activités d'un club où règne l'amitié et la joie. Nous penserons pour cela en priorité aux quartiers les plus excentrés (Trentemoult, Ragon).

Dans un premier temps les personnes de ces quartiers intéressées par la création d'un club voudront bien se faire connaître en écrivant soit à la Mairie, soit au Club de la Carterie à M. Coutant, Adjoint aux Affaires Sociales, qui fournira à tous les renseignements souhaités.

Comme tous les ans, la Municipalité et le Bureau d'Aide Sociale organisent à l'occasion du 14 juillet un repas gratuit aux anciens. Devant le nombre croissant des participants, deux journées ont été retenues : le mercredi 19 juin et le mercredi 26 juin 1974.

| Années | Nbre de repas | Nbre d'habitants |
|--------|---------------|------------------|
| 1963 | 180 | 28 000 |
| 1966 | 400 | 32 000 |
| 1969 | 700 | 34 000 |
| 1972 | 850 | 37 000 |
| 1973 | 1 100 | 40 000 |

Le repas sera servi au Palais des Congrès au Loroux-Bottereau où chacun a pu, l'an passé, apprécier la qualité du repas et la gaieté des convives.

Ce repas intéresse toutes les personnes âgées de 65 ans. Les Anciens qui n'ont jamais été invités à ces repas, qui répondent aux conditions indiquées ci-dessus et qui désirent y participer voudront bien se faire inscrire du au juin prochain, au Centre Social, allée de Touraine (Château de Rezé), du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 18 h 15.

Anciens de Rezé, une date à retenir, le jeudi 20 juin. Un spectacle sans précédent se déroulera au théâtre de Rezé avec la production des Ballets Roumains d'Arad. Ce groupe de danses folkloriques vient de remporter la médaille d'or au festival international 1974 qui vient de se dérouler en Italie avec le programme spécialement préparé pour la tournée en France.

Avec le concours de l'Office municipal de la Culture de Rezé, de l'Association France-Roumanie, le Club des Anciens et Retraités de Rezé organise une matinée spécialement réservée aux Anciens le jeudi 20 juin 1974 à 15 heures, au théâtre municipal, rue Guy-Le-Lan.

Le prix des places a pu être ramené à 3 F pour les Anciens. Les billets pourront être retirés TOUS LES MARDIS et LES JEUDIS, de 14 h 30 à 17 h au Foyer-Club de la Carterie, où tous renseignements seront donnés.

La Municipalité et le Bureau d'Aide Sociale organiseront un ramassage par car afin de permettre à tous les anciens éloignés de se rendre à ce spectacle sensationnel.

André COUTANT,
Adjoint aux Affaires Sociales.

Les anciens et les jeunes

LES CENTRES DE VACANCES ETE 1974

Comme nous l'avons maintes fois exprimé dans les colonnes du bulletin municipal, l'Office municipal des Centres de Loisirs éducatifs pour l'Enfance de la ville de Rezé entend mettre à la disposition des parents des Centres de Loisirs où les enfants, par tranche d'âge, petits, moyens et pré-adolescents, trouvent des activités de loisirs et de plein air adaptées à l'intérêt de chaque groupe.

Ainsi, en 1974, comment se présentent à vous les Centres de vacances qui fonctionneront en juillet et août. 1 Centre Maternel est ouvert aux petits âgés de 4 à 6 ans, 1 Centre « Petits » s'adresse aux enfants de 6 à 9 ans, 2 Centres « Moyens » aux enfants de 9 à 12 ans, 1 Centre « pré-adolescents » aux jeunes de 12 à 15 ans. Le tarif du séjour à la journée a été arrêté comme suit :

| | |
|---|--------|
| — pour un quotient familial inférieur à 275 F par personne | 3,50 F |
| — pour un quotient de 275 F à 700 F et pour les familles allocataires de la C.A.F. | 5,00 F |
| — pour un quotient supérieur à 700 F et pour les familles non allocataires ou étrangères à la commune | 6,50 F |

Bientôt vous recevrez, par l'intermédiaire des Ecoles, un dépliant vous donnant toutes les précisions utiles et la date d'ouverture des inscriptions. Si vous désirez des renseignements, l'Office municipal se tient à votre disposition, 1, rue Jean-Louis, Rezé. Tél. 75.45.41.

LES VACANCES DE PAQUES

L'Office municipal des Loisirs d'Enfants de la ville de Rezé peut présenter un bilan positif des trois Centres de Loisirs qui fonctionnaient à Pâques.

Ceux-ci ont fait la joie de 310 petits rezéens pendant 1 semaine et demie, tant à Brains, qu'à la Houssais et à la Robinière.

Certes un nombre encore trop important de demandes n'ont pu être satisfaites faute de locaux suffisants et malgré les efforts que consent la Municipalité qui assume une part importante des frais de fonctionnement et d'équipement des Centres. Nous prions les familles de nous excuser de n'avoir pu répondre à leurs demandes d'inscription et nous pensons que très bientôt nous pourrions leur annoncer de bonnes nouvelles car la politique des loisirs d'enfants de la Municipalité va certainement permettre, par la réalisation de nouveaux équipements, de satisfaire les besoins des familles et des petits Rezéens.

LA COLONIE DE VACANCES

La Pinelais, acquise en 1953, est une belle propriété plantée d'arbres magnifiques où les enfants séjournent en Colonie appelée de nos jours « Centres de Loisirs avec hébergement ».

Située sur la commune de Saint-Père-en-Retz près de Paimboeuf et Saint-Brévin, la Colonie accueille durant deux périodes de 30 jours (du 1^{er} au 30 juillet et du 1^{er} au 30 août) une centaine de garçons et filles de 6 à 14 ans, offrant le calme et l'air pur.

Elle reçoit en priorité les enfants de Rezé sans aucune discrimination et sous la seule réserve qu'ils aient subi un examen médical préalable et satisfait aux obligations légales en matière de vaccinations.

Les frais de séjour couverts par les familles au moment du départ, s'élèvent, pour 1 période de 30 jours, à 460 F pour les enfants de Rezé, et 520 F pour les enfants des communes environnantes. Un droit de 5 F est demandé lors de l'inscription ainsi que 50 F d'arrhes acquis à l'Office en cas de désistement.

Les Caisses d'Allocations Familiales accordent des « Aides aux Vacances » qui sont fonction des ressources mensuelles de la famille.

Pour les plus défavorisés, le Bureau d'Aide Sociale de la ville intervient sur la demande des Parents, à formuler au Centre Social, allée de Provence à Rezé.

Dans certains Etablissements, les Comités d'Entreprise accordent une aide aux enfants des travailleurs de ceux-ci.

Les inscriptions sont prises au siège de l'Office municipal, 1, rue Jean-Louis, du lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures. Se munir du Livret de Famille, d'une enveloppe timbrée libellée à l'adresse de la personne responsable de l'enfant, du carnet de vaccinations.

A propos d'un budget

Les budgets primitifs sont les documents essentiels de la Vie municipale. Ils présentent les prévisions de dépenses et recettes, tant du Budget municipal que

- du Bureau d'Aide Sociale,
- de la Caisse des Ecoles,
- du Service de l'Assainissement.

En effet, le budget d'une année, s'il marque la volonté des élus de faire une certaine politique ainsi que les insuffisances d'un contexte qui nous est imposé, n'est réellement saisissable que sur une période assez longue, rares étant par exemple les investissements qui, décidés une certaine année, sont réalisés et rendus opérationnels cette même année.

Le budget de la ville de Rezé 1974 est le résultat d'un travail effectué dans le cadre imposé actuellement aux communes, c'est-à-dire cette volonté de nous obliger à supporter des charges indues.

Les élus responsables, que nous pensons être, ne croient pas possible que toutes les charges d'investissement ou de fonctionnement de ces cellules base que sont les communes incombent à l'Etat; mais nous voulons que la répartition entre chacune des collectivités

nationale
régionale
départementale
et communale

soit effectuée en fonction des recettes de chacune d'entre elles et que l'on en finisse avec cette iniquité qu'est le pourcentage suivant :

| | |
|--|---|
| RECETTES DE L'ETAT : 85 % | RECETTES DES COLLECTIVITES LOCALES : 15 % |
| INVESTISSEMENTS DE L'ETAT : 50 % | INVESTISSEMENTS COLLECTIVITES LOCALES : 50 % |

Les transferts de charges sont multiples et touchent des domaines aussi divers que : l'Enseignement (fournitures, ramassages scolaires, tiers temps, constructions, etc.), le secteur socio-culturel, la voirie, les charges sociales et de santé, etc.

D'autre part, l'accélération de la hausse des prix (entre 10 à 15 % de prévu pour 1974) aggrave de manière considérable les charges des collectivités locales, alors que l'Etat augmente ses recettes à travers la T.V.A. perçue sur les investissements ou les dépenses en fournitures nécessaires au fonctionnement.

FLASHES

A QUAND UN 4^e C.E.S. ?

La Municipalité a réclamé une décision d'agrément de l'Autorité de Tutelle pour acquérir les terrains destinés à la construction d'un 4^e C.E.S. sur Rezé. Il lui a été répondu qu'il était prématuré d'envisager la construction de ce 4^e C.E.S.. A l'appui de cette affirmation, il est notamment précisé que sur Rezé fonctionnent trois C.E.S. d'une capacité d'accueil de 2 700 enfants alors que 2 220 élèves sont actuellement recensés.

C'est exact... sur le papier.

Car comment le représentant de l'Autorité préfectorale explique-t-il qu'au C.E.S. de la Petite-Lande — dont la capacité d'accueil est théoriquement de 1 200 élèves — on ait dû implanter des baraquements supplémentaires alors que seulement 935 enfants y sont scolarisés ?

Les élus Rezéens ne sont pas seuls à entreprendre cette démarche pour que le gouvernement prenne enfin conscience des difficultés que sa politique crée aux communes.

- L'Association des Elus Républicains.
- L'Association des Maires de France.
- L'Association des Elus Socialistes et Républicains.
- Les Partis de Gauche signataires du Programme Commun du gouvernement,

ont fait des propositions concrètes pour assurer les moyens financiers indispensables à la survie des communes. Par exemple :

- la décentralisation réelle des ressources fiscales de l'Etat,
- le remboursement de la T.V.A. aux communes,
- le versement à 100 % de la taxe sur les salaires,
- la nationalisation des C.E.S. et Lycées dès leur création.

Le tableau ci-dessous montre l'importance qu'ont pris depuis 1971 les trois secteurs suivants :

- la T.V.A. payée par la commune de Rezé,
- la taxe sur les salaires (écart entre ce qui est perçu et l'attribution à 100 %),
- les charges supplémentaires dues à la non nationalisation du C.E.S. de la Trocardière.

| | T.V.A. | Taxe sur salaires | C.E.S. |
|----------|-----------|-------------------|---------|
| 1971 | 820 000 | 635 186 | 177 894 |
| 1972 | 510 000 | 759 705 | 234 597 |
| 1973 | 1 800 000 | 958 980 | 239 710 |
| 1974 (P) | 2 300 000 | 1 108 610 | 250 000 |
| TOTAL | 5 430 000 | 3 462 481 | 902 201 |

Par année les résultats sont les suivants :

| | |
|-------|-----------|
| 1971 | 1 633 080 |
| 1972 | 1 504 302 |
| 1973 | 2 998 690 |
| 1974 | 3 658 610 |
| TOTAL | 9 794 682 |

Cette somme exorbitante se passe de commentaire et justifie amplement nos demandes, nos souhaits de changement profond de politique.

J. FLOCH.



SPECIALITE
DE
VINS FINS
MUSCADET
DE CHOIX
VINS BLANCS
ET ROUGES

MARCEL MARTIN

Successeur GENDRON

Tél. 75.68.68 (lignes groupées)

B.P.8 5, rue Théodore Brossaud - REZE

SALVADOR ALLENDE

Au cours de sa séance du 19 octobre 1973, le Conseil Municipal de Rezé décidait d'honorer la mémoire des Martyrs socialistes du peuple chilien en s'engageant à donner à un établissement scolaire de Rezé le nom du Président Salvador Allende. Le choix se porta sur le C.E.S. municipal de la Trocardière et l'avis fut demandé au Conseil d'Administration de cet établissement.

Réuni le 19 février 1974, le Conseil d'Administration du C.E.S. de la Trocardière adoptait à la majorité la proposition du Conseil Municipal et décidait que cet établissement porterait désormais le nom de Salvador Allende.

Mais cet homme, assassiné aux antipodes qui était-il ? Qu'avait été son action et ses mérites pour le voir ainsi honoré dans notre Cité ?

Un certain périodique local tristement connu pour son indigence intellectuelle et sa mauvaise foi permanente autant que pour ses critiques oiseuses, brossait en mars dernier un portrait fantaisiste de Salvador Allende, le présentant comme une sorte de brute sanguinaire, fervent adepte de la violence physique. Le périodique en question, le jour où il sera en mal de copie, aura toujours la ressource d'inscrire en gros caractères sous son bandeau la vieille formule : « Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose ! ».

qui donc était Salvador Allende ?

Né à Valparaiso le 26 juillet 1908, son père, avocat et libre penseur, avait ouvert la première école laïque au Chili. S'étant orienté vers des études de médecine, Salvador Allende les termine en soutenant, en 1932, une thèse consacrée à « l'Hygiène mentale et la délinquance ». Au cours de ses dernières années d'études, il est emprisonné à deux reprises pour ses idées politiques. A cette époque, la dictature militaire du général Ibanez ne plaisait pas avec les opposants.

A partir de 1932, Salvador Allende exerce son métier dans les campagnes déshéritées et les bidonvilles de Santiago. Sa popularité grandit rapidement auprès de ses malades et des classes laborieuses du pays.

Rapidement, il se lance dans l'action politique et participe à la création du Parti Socialiste chilien. Elu député en 1939, il est nommé ministre de la Santé publique en 1942 sous la présidence du radical Juan Antonio Rios élu grâce à l'appui de tous les partis de gauche. Ce gouvernement assure quelques années de prospérité au Chili mais l'opposition de l'oligarchie terrienne et de la grande bourgeoisie d'affaires alliées aux capitaux Nord-américains contraignent Rios à démissionner en 1946. Devenu Président du Sénat, et candidat à la magistrature suprême en 1958, Allende est battu de 35 000 voix.

Aux élections de 1970, Salvador Allende est désigné comme candidat de l'Unité Populaire soutenu par le Parti social démocrate, le Parti communiste et le Parti radical. Il devance ses adversaires : le démocrate chrétien Tomic et le conservateur Alessandri. Pour la première fois d'ans l'histoire du Chili, un Socialiste accède au pouvoir et ce, dans la légalité.

Après son élection

Aussitôt élu, Allende entreprend de construire le Socialisme c'est-à-dire de mettre fin aux monopoles et à l'oligarchie terrienne. Première action d'Allende, la mise en place d'une véritable réforme agraire destinée à créer une classe moyenne paysanne, les trois quarts des terres du pays se trouvant encore aux mains de 0,4 % des exploitants. La mise en valeur des 2 400 000 ha ainsi libérés permet de réduire les importations de denrées alimentaires qui grevaient depuis toujours le budget de l'Etat.

En 1971, le gouvernement Allende décide la nationalisation des principales mines de cuivre détenues par les capitaux américains ainsi que celles de l'industrie textile et de la Compagnie des Téléphones chiliens, propriété du trust I.T.T.. En même temps les quatre plus grandes banques du pays passent sous le contrôle de l'Etat.

La classe ouvrière fait aussi son entrée dans l'Administration et dans le gouvernement. Une législation du travail particulièrement avancée accompagne une hausse des salaires. Ces réformes ne font pas, on s'en doute, l'affaire de tous et les capitalistes américains entament alors un processus qui devait conduire à une lente asphyxie de l'économie chilienne. Dès septembre 1970, l'I.T.T. et la C.I.A. établissent un rapport qui prévoit de « plonger le Chili dans un véritable chaos économique afin d'inciter les militaires amis à faire un putsch ».

Pendant trois ans cependant, l'armée restera dans la légalité sous le commandement du général Prats, mais le chaos économique prévu se fait jour et crée une situation de plus en plus explosive aggravée par la grève des propriétaires de camions qui, subventionnés par les services secrets américains et les capitalistes chiliens, paralysent toute la vie économique du pays.

Dès lors, de nombreux exilés politiques appartenant aux milieux d'extrême droite rentrent secrètement au pays grâce à la complicité des militaires.

le drame

Le 11 septembre 1973, la capitale, Santiago, est envahie par les tanks et l'infanterie de marine. Le refus de Salvador Allende de se soumettre à la force entraîne l'assaut du palais présidentiel de la Moneda qui subit tout l'après-midi un bombardement intense et le soir, l'assaut final, le corps de Salvador Allende est retrouvé criblé de balles. Le général Pinochet se proclame alors chef de la Junte militaire et, depuis, perquisitions, arrestations et exécutions se poursuivent à un rythme accéléré.

Le Chili connaît aujourd'hui une implacable dictature capable de susciter, voire de légitimer, la violence dans le monde de demain, l'antithèse même de ce qu'avait toujours défendu Salvador Allende.

Le « crime » de Salvador Allende aura été d'avoir voulu respecter jusqu'au bout la légalité. Ses ennemis ne pouvaient le lui pardonner. Il avait marqué par son accession au pouvoir la victoire de la raison sur la violence. « Nous entendons réaliser par la voie légale ce qui, jusqu'à présent, n'a été réalisé que par l'insurrection armée » affirmait-il en ajoutant « je crois au vote, non au fusil ! ».

Au-delà de tout engagement politique, la mort de Salvador Allende apparaît aujourd'hui comme un crime contre la justice, la dignité, l'honneur et la paix civile. La mort de Salvador Allende, c'est celle d'un humaniste honnête qui a refusé de trahir ses idées et de porter atteinte à la liberté de ses concitoyens. Il est mort dignement comme il a vécu : en socialiste, en démocrate, en défenseur des opprimés et des libertés.

honoré par Rezé

Tel est l'homme de qui un établissement scolaire de notre ville a choisi d'honorer le nom. L'ambition de cet article était de le faire mieux connaître à la population de Rezé tout entière et de justifier ainsi les raisons de ce choix.

Serge CONCHAUDRON.

**QUEST -
BUREAU**

Tél. 71.34.12

papeterie

imprimés - machines de bureau
fournitures - meubles

11, allée Duguay-Trouin - NANTES

Le mot du Maire

La collectivité et le bien public

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Sans doute avez-vous été surpris d'avoir lu si tard les vœux qu'avant la nouvelle année cependant j'avais rédigés à votre intention. Peut-être serez-vous aussi étonnés que notre bulletin trimestriel vous soit distribué si peu de temps après le bulletin annuel.

C'est qu'hélas ! la période de violente inflation que nous traversons a engendré, à son début, une pénurie des matières premières parmi lesquelles le papier, qui est le support obligé de nos bulletins, est devenu rare.

Cette évolution navrante de la situation qui a pu trouver un point d'appui sur l'augmentation du prix des produits pétroliers mais que cet événement économique ne saurait justifier à lui seul a été l'occasion, pour les éternels profiteurs, de faire craquer d'un seul coup les barrages de retenue des prix après les fissurations qui avaient été savamment dispersées dans la masse de l'ouvrage. D'un seul coup les prix ont déferlé, sans autre raison logique que le profit immodéré.

Était-il besoin, pour constituer de nouvelles richesses, pour amasser toujours davantage, d'affamer nos enfants, de priver nos anciens, en un mot de répandre une misère peut-être tranquille, mais pour combien de temps ?

Comment a-t-on pu tolérer cette flambée des prix alors que tous les candidats à la présidence de la République conviennent d'un indispensable blocage à tel point qu'avec un soupçon de naïveté, on en viendrait à plaindre parfois tel candidat qui, à la place de choix qu'il occupait de longue date, aurait dû pouvoir faire décider des mesures salutaires.

Qui, d'entre les nombreux candidats aux élections présidentielles paraît le plus apte à prendre la voie du redressement indispensable. Pour mener une telle politique, il faut être déterminé, il faut que les moyens prônés soient conformes aux idées émises et qu'ils aillent dans le droit fil des intérêts défendus. Puisque le régime du profit appauvrit sûrement les gens de condition modeste, n'est-ce pas celui qui défend les intérêts de ces derniers qui doit retenir nos suffrages.

Chacun de nous a conscience de la logique d'un tel raisonnement mais on a tant brandi l'épouvantail de la « collusion socialo-communiste » que bon nombre de nos concitoyens retourneront leur inquiétude sur le sujet dans la crainte irréfutable d'une quelconque catastrophe.

Collusion?... pour quelle fraude ? Ce qui est droit et bon pour les habitués du Pouvoir serait-il tortueux et mauvais chez les autres. Le label « vérité » est-il la propriété d'une équipe, d'une tendance ?

« Oui, mais le danger... vous n'y pensez pas ? »

Puisque l'on nous oblige à penser non pas au danger, mais à la menace que l'on oppose avec une obsédante persévérance à la mesure, peut-être, d'une incessante angoisse, prenons un cas concret, à l'échelle modeste

de notre ville. Depuis 15 années que je conduis la Municipalité, les équipes successives ont tantôt admis tantôt écarté nos collègues communistes. Je vous propose de fouiller vos souvenirs et de me dire très honnêtement si les Rezéens ont été moins bien servis sous tel mandat que sous tel autre. Se sont-ils sentis moins libres à tel ou tel moment de la vie municipale ?

Personnellement, je me suis toujours attaché à faire converger les idées, à trouver le point commun, à « ramasser » l'équipe que les électeurs avaient désignée. Ce qui est important, c'est l'inspiration de notre action, que nous voulons généreuse, c'est l'efficacité de nos entreprises, que nous voulons profitables.

Par quelle restriction aberrante M. F. Mitterrand qui traduit notre pensée ne serait-il pas comme tout homme public soucieux de son devoir, le représentant des intérêts de la France entière et de tous les Français, dans la liberté et l'équité.

Comment peut-on encore céder à cette frayeur du croquemitaine qu'à l'instar de certains parents, on entretient savamment pour que vous demeuriez tranquilles.

La situation est assez grave pour que nous apportions toute notre attention au choix du premier personnage de l'Etat puisqu'il aura, de par ses hautes fonctions, un rôle déterminant dans le destin de notre Pays.

Sera-t-il le Président de tous les Français ?

Sera-t-il le plus généreux dans son action ?

Sera-t-il vraiment préoccupé de justice sociale ?

Son programme est-il compatible avec sa conduite ou avec les intérêts qu'il a coutume de représenter ?

A-t-il un sens élevé de l'Etat ?

A-t-il, tant au plan moral, qu'au plan intellectuel, la structure de l'Homme d'Etat ?

Telles ont été vraisemblablement les principales questions que vous avez été amenés à vous poser pour le moins le dimanche 5 mai et s'il le faut le 19.

Mais direz-vous, l'important...

L'important ?...

L'important, c'est sans doute que le vote qui confiera à un homme le destin de la France ne soit pas influencé par des éléments factices ou superficiels présentés par des hommes depuis 15 ans au pouvoir, habitués aux leurres et aux bénéfices, mais qu'il traduise au contraire parfaitement l'expression de la conviction profonde de Tous les Français, et l'espoir en une France plus juste et plus fraternelle.

Le choix est facile, comme moi vous voterez François MITTERRAND.

Jeudi 16 mai, à 21 h., à la Beaujoire

François MITTERRAND

Entrée libre pas de carte d'invitation